

Pacte social pour la compétitivité Accord sur un calendrier social responsable

A cette étape de la concertation initiée le 11 juin 2014 dans le cadre de la Commission Paritaire de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes sur le pacte de responsabilité, les organisations syndicales de salariés signataires prennent acte de l'engagement des employeurs pour créer 3 % d'emplois nets d'ici 2018 dans la Branche.

Les prérequis ayant été explicités, pour ce faire et, collectant 76 millions d'euros de taxe d'apprentissage en 2014, les entreprises de la Branche s'engagent à mobiliser tous les moyens pour poursuivre le développement du recrutement de jeunes en alternance avec un objectif de 15 % de plus qu'en 2014.

La branche poursuivra également ses initiatives en faveur de la promotion de l'apprentissage de Bac à Bac+ 5 dans ses secteurs d'activité du Numérique, de l'Ingénierie, des Etudes et du Conseil, de l'Événement.

C'est pourquoi dans le cadre du pacte social pour la compétitivité, toutes les parties s'engagent, dans un premier temps, à ouvrir des négociations et à aboutir dans le premier semestre de 2015 autour des thèmes suivants :

- Transformer l'OPCA de la Branche pour qu'il devienne collecteur de la taxe d'apprentissage
- Ouvrir l'accès aux aides de l'OPCA en cas de difficultés économiques en négociant un avenant à l'avenant du 23 octobre 2008 portant révision de l'accord du 19 mai 1995 relatif à la Commission paritaire nationale de l'emploi (article 3) :
 - Autoriser la saisie de la CPNE-PSE afin qu'elle participe au soutien de l'Entreprise, dès lors qu'un projet de licenciement collectif d'ordre économique porte sur plus de 10 salariés dans un établissement dont les effectifs seraient inférieurs à 100
 - L'avenant permettant l'élargissement aux établissements inférieurs sera soumis à la signature de la CPCCN du 20 janvier 2015.
- Négocier et déployer un accord de Branche en faveur de la diversité dans les entreprises (cf. ANI du 12 octobre 2006).

La formation des demandeurs d'emploi, avec un budget dédié de l'OPCA FAFIEC de 16 % supplémentaires (accord de branche sur l'activité réduite, POEC et POEI, CSP...) constitue par ailleurs un objectif commun avec les partenaires sociaux pour accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi avec un point d'attention sur les personnes sorties du système scolaire ou universitaire sans diplôme et le maintien dans l'emploi, en particulier des seniors.

Fait à Paris, le 17 décembre 2014

Fédération SYNTEC
148, boulevard Haussmann 75008 Paris

Fédération CINOV
4, avenue du recteur Lucien Poincaré 75016 PARIS

CFE/CGC/FIECI
35, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

CFDT / F3C
47/49 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS